

COLLEGE LE CLOS TARDIF DE SAINT JAMES (50)

CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE



Qu'est ce qu'une CHAM ?

Cette structure offre à des élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique. Ainsi, en partenariat avec l'école intercommunale de musique « Sinfonia » de Saint James, le collège de Saint James propose depuis plusieurs années une classe à horaires aménagés musique dans le domaine de la pratique instrumentale.

Dans ce cadre, il est proposé aux élèves de pratiquer de la 6ème à la 3ème un instrument de son choix parmi les suivants : tuba, trompette, flûte traversière, saxophone et violon. Ces élèves ont 5 heures de pratiques musicales par semaine :

- 2 heures à l'école de musique : une heure de cours instrumental collectif et une heure de formation musicale sur le temps scolaire.
- 3 heures au collège : une heure d'Education Musicale et une heure de travail par niveau (sur le temps scolaire) et une heure d'orchestre de 17 à 18h00.

En raison de ces 5 heures supplémentaires, un élève de CHAM ne peut pas prendre d'option supplémentaire (latin en 5ème ou DP3 en 3ème) et peut avoir un allègement horaire d'une ou deux heures.

Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées et à acquérir un savoir-faire solide pour une future orientation professionnelle autant que pour une pratique amateur de qualité.



Faut-il être déjà musicien pour en bénéficier ?

Non, à l'arrivée en 6ème, les débutants sont les bienvenus, aucun niveau musical n'étant exigé. Cependant, il est recommandé, pour suivre ce cursus sur quatre ans, d'avoir une réelle motivation pour une pratique instrumentale (individuelle et collective) ainsi qu'une bonne capacité de travail personnel pour profiter pleinement de la formation offerte.

Y-a-t-il une sélection ?

Pas nécessairement. Le nombre maximal d'élèves par niveau est de 14. Si le nombre de candidat était supérieur à celui-ci, une commission se réunirait début juin pour faire une sélection en fonction des lettres de motivation.

Faut-il être un élève du secteur du collège de Saint James pour en bénéficier?

Pas forcément. Un élève d'une école proche du secteur de Saint James peut en bénéficier par le biais d'une demande de dérogation (si accord de l'inspection académique) Un élève d'une école plus lointaine peut aussi en bénéficier en demandant une place à l'internat du collège (dans la limite des places disponibles).



Y-a-t-il un coût ?

Cette structure prend en charge la totalité des frais de la 6^{ème} à la 3^{ème} (cours à l'école de musique, partitions, heures de répétitions au collège etc.)

Pour l'année de 6ème le collège peut louer l'instrument nécessaire à l'élève (70€) mais, à partir de la 5ème, il faut acheter son instrument pour un coût variant selon l'instrument pratiqué de 200€ à 500€ (un achat d'occasion peut réduire cette somme)

L'école de musique demande une adhésion annuelle de 15€.

Je veux en savoir plus, que dois-je faire ?

Vous pouvez venir aux portes ouvertes du collège qui se dérouleront le **vendredi 22 avril de 17h00 à 19h00** et/ou appelez le collège.

En fin d'année, je souhaite que mon enfant puisse bénéficier de cette CHAM, que dois-je faire ?

Vous devez pour le **17 mai 2016** au plus tard prendre contact avec le chef d'établissement pour faire part de votre souhait et convenir d'un rendez-vous. Suite à celui-ci, vous recevrez une réponse rapide de notre part, ce qui vous permettra de faire aussitôt une demande de dérogation début juin.

Collège Le Clos Tardif
1 avenue Guillaume le Conquérant
BP2
50240 SAINT-JAMES
Téléphone : 02 33 48 32 29
Fax : 02 33 48 67 36
Courriel : ce.0501242d@ac-caen.fr